



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 janvier 2025

Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, se réjouit de la publication des index 2024 de l'égalité professionnelle dans la fonction publique qui classe le ministère de la Culture au premier rang pour la deuxième année consécutive

À la suite de la récente publication des index 2024 (au titre de 2003) de l'égalité professionnelle des employeurs publics par la direction générale de l'administration et de la fonction publique, le ministère de la Culture confirme ses excellents résultats (97/100) dans ce domaine.

L'index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique, créé par l'article 9 de la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités, concerne en 2023 les employeurs de la fonction publique de l'État comptant au moins 50 agents. Le niveau de résultat est calculé à partir d'indicateurs de mesure des écarts portant sur les rémunérations des fonctionnaires et des agents contractuels, sur les promotions et sur l'accès aux postes les mieux rémunérés.

Les principales mesures mises en œuvre par le ministère de la Culture en vue de réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes qui figurent dans le plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes 2021-2024 du ministère de la Culture sont les suivantes :

- Identifier et agir en faveur de la suppression des inégalités salariales et des freins à l'avancement
- Lutter contre les stéréotypes et les discriminations dans le cadre de l'accès aux emplois du ministère de la culture
- Faciliter l'égal accès aux dispositifs favorisant les parcours professionnels
- Faciliter une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

Les négociations relatives à l'enrichissement et au renouvellement de ce plan d'action pour une nouvelle période triennale sont engagées.

Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, déclare : « *L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un enjeu majeur pour le ministère de la Culture. Ses excellents résultats à l'index de l'égalité professionnelle 2024, avec une note de 97 sur 100, qui le place au premier rang des ministères pour la deuxième année consécutive, font la démonstration de l'engagement du ministère de la Culture tant en matière de rémunération que s'agissant de l'accès des femmes aux responsabilités. Cette réussite n'entamera en rien mon attachement à la poursuite des efforts à conduire dans ce domaine* ».

Retrouvez l'index 2014 [ici](#).

**Ministère de la Culture
Délégation à l'information
et à la communication**

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr